



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 30 janvier 2018**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
02/01/2018

Délibération n° C 2018-4

Autorisation d'anticiper le programme d'équipement 2018 pour l'acquisition de VSAV

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Excusés : Madame Danielle BRULEBOIS, Monsieur Jean-Pierre BROCARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-7 du 14 février 2017 relative au programme d'équipement 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-26 du 5 décembre 2017 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-27 du 5 décembre 2017 relative aux dépenses d'investissement 2018 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner dans la limite du quart des crédits votés en 2017 ;

Vu l'avis de la commission des Equipements du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 25 janvier 2018 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Chaque année, concomitamment au vote du budget primitif, un programme d'équipement présentant les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement tant en infrastructures qu'au titre du renouvellement ou des acquisitions de matériels est soumis à la validation du conseil d'administration.

Pour l'exercice 2018, comme pour les exercices précédents, les services estiment qu'il sera nécessaire d'acquérir 4 véhicules de secours et d'assistance aux victimes – VSAV – dans le cadre du renouvellement normal du parc roulant.

Un travail du groupement technique Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec l'UGAP, relatif à la massification des achats de VSAV « type fourgon » devrait aboutir dans les semaines à venir. Cette nouvelle procédure d'achat permettra d'acquérir ces engins – avec un niveau d'équipement comparable à ceux actuellement en service au SDIS du Jura – en obtenant un rabais significatif compte tenu du volume de la commande estimée à 19 VSAV.

Ces acquisitions seront réalisées via un marché UGAP dont la validité arrivera à échéance le 8 avril 2018. Compte tenu des délais contraints et de la date prévisionnelle de vote du budget primitif (29/03/2018), il est nécessaire de pouvoir formaliser une commande pour pouvoir bénéficier des conditions tarifaires négociées dans le cadre de cet achat massifié.

La délibération n° C 2017-27 du 5 décembre 2017 prévoit, en l'absence d'adoption de budget primitif au 1^{er} janvier, la possibilité d'engager 355 000 € sur l'article 21561, cette somme est suffisante pour réaliser l'opération envisagée.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser l'acquisition 4 VSAV à l'UGAP dans le cadre d'un achat massifié, par anticipation de la mise en œuvre du programme d'équipement 2018.

DECISION N° C 2018-4 DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, l'acquisition de 4 VSAV à l'UGAP dans le cadre d'un achat massifié, par anticipation de la mise en œuvre du programme d'équipement 2018.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 14 FEV. 2018
Affiché le 14 FEV. 2018
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2018